ARTICLE 1: Objet

La société e-Movens, dont le siège se situe au 10 rue de la Robinière 44470 THOUARE SUR LOIRE en France, organise un jeu concours avec un tirage au sort pour les entreprises devenant adhérentes à e-Movens à partir du 5 mai jusqu'au 31 mai 2021 ou pour les entreprises déjà adhérentes à e-Movens.

ARTICLE 2 : Durée du concours

Le concours commence 5 mai 2021 à 8h. Et se termine le 31 mai 2021 à minuit.

ARTICLE 3 : Conditions de participation

Ce jeu est organisé pour tous les nouveaux adhérents à e-Movens et pour les entreprises déjà adhérentes qui achètent un véhicule électrique ou hybride chez notre partenaire My Leasing durant la période du concours, du 5 mai au 31 mai 2021.

Les entreprises éligibles à concourir doivent remplir les obligations suivantes :

- Avoir un siège social sur le territoire Français
- Être immatriculé depuis 2 ans au moins à la date du début du jeu sois le 05 mai 2021
- Avoir l'accord de My Leasing sur le financement du véhicule

ARTICLE 4: Modalités de participation

Pour participer à ce jeu, il suffit

- D'adhérer à e-Movens lors de la période du concours et de renvoyer le bulletin d'adhésion signé avant le tirage au sort une chance d'être tiré au sort).
- D'acheter un véhicule électrique ou hybride chez notre partenaire My Leasing (une chance d'être tiré au sort).
- Deux véhicules commandés = deux chances d'être tiré au sort, etc.

Chaque achat d'un véhicule électrique ou hybride chez notre partenaire My Leasing dans la période indiquée, donnera lieu à l'émission d'un bulletin de participation numéroté portant les coordonnées du participant.

Il sera aussitôt inséré dans une urne fermée dans l'attente du tirage au sort.

ARTICLE 5 : Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 7 juin 2021 à 14h30 en la présence et sous contrôle d'un Huissier de Justice.

Le tirage au sort aura lieu chez Maître GEAIRON Pauline, Huissier de Justice, 28 Boulevard Albert 1^{er} 44600 SAINT NAZAIRE.

ARTICLE 6: Lot

Le lot distribué à l'occasion de ce tirage au sort est le suivant :

- Une Toyota Yaris Hybride non-rechargeable (loyer offert pendant 3 ans par e-Movens, Sur une base 10 000 km /an, Pour un montant total de 8244 €)

Le lot gagné est incessible, intransmissible et ne peut donner lieu à aucun échange ou remise de sa contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

ARTICLE 7 : Remise du lot



Le gagnant sera averti soit par téléphone soit par e-mail en fonction des informations fournies lors de son adhésion.

Pour récupérer le véhicule, le gagnant devra se rendre dans le garage Actipôle Ouest, La Flotterie 85170 LE POIRE SUR VIE.

Le gagnant étant dans l'impossibilité de retirer le lot lors de la remise du prix aura la possibilité de le retirer ultérieurement jusqu'à la mi-novembre.

En cas de non retrait du lot ou d'empêchement de quelque nature que ce soit, le lot sera remis en jeu pour les entreprises participantes.

ARTICLE 8:

e-Movens décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 9:

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le présent règlement est déposé à l'étude chez Maître GEAIRON Pauline, Huissier de Justice, 28 Boulevard Albert 1^{er} 44600 SAINT NAZAIRE, où il est consultable sur simple demande.

ARTICLE 10:

Le gagnant autorise expressément les organisateurs à utiliser son nom d'entreprise, nom et prénom du représentant, dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tous supports sans que cette autorisation ouvre droit à d'autres contrepartie que celle du lot offert.

FAIT à THOUARE SUR LOIRE, le. 65 .. 05 .. 2021

François Ménager Président e-Movens